

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le dix sept novembre les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	78	Marché salle des fêtes	Avenant marché salle des fêtes lot n°5 carrelage	
2	79	Taxe d'aménagement	Instauration de la taxe d'aménagement au lieu de la TLE et de la PVR	
3	80	Taxe d'aménagement		
4	81	Chemin rural du Faure Sourd	Déplacement du chemin rural du Faure Sourd	
5	82	Libération des droits de plantation	Libération des droits de plantation	
6	83	Redevance d'occupation domaine public gaz	Redevance d'occupation domaine public gaz	

L'an deux mille onze, le dix sept novembre à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10 Novembre 2011.

**Etaient présents** : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADÉ, Annick KOURLATE, Franck POURTAL, Marie-José GUERIN, Michel CARPENTIER, Jacques BERTHET, Marie-Pierre POUGET, Alain BATAÇ, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-France AUDET, Claude ROUCHEYROLLE, Hélène GUISSSET

**Absents excusés** : Florentine N'GAPELE COULIBALY, Josiane MANZANAS

**Absent non excusé** :

**Procurations** : Florentine N'GAPELE COULIBALY à Jacques BERTHET  
Josiane MANZANAS à Marie José GUERIN

**Secrétaire de séance** : Alain BATAÇ

### **Approbation du procès-verbal**

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 13 octobre 2011 pour approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Mme GUERIN et M. BERTHET souhaitent que les comptes rendus fassent état des débats et ne se contentent pas de rapporter les décisions.

## **ORDRE DU JOUR**

### **AVENANT AU MARCHE AMENAGEMENT PARTIEL DE LA SALLE DES FETES LOT N°5**

#### Délibération :

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant est nécessaire pour le lot n° 5 carrelage du marché d'aménagement partiel de la salle des fêtes.*

*Cet avenant prévoit :*

- *La fourniture et pose d'une bande en carrelage avec grains différents sur la terrasse, à la demande de la commission d'accessibilité pour personnes handicapées.*

*Le coût de cet avenant s'élève à : 409,26 €*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour signer cet avenant.*

Toutefois, il est déploré que ce supplément n'est pas été prévu sur le devis initial.

### **TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNAL**

#### Délibération

*Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants*

*Le Conseil Municipal décide :*

- *D'instaurer le taux de 1,5 % sur l'ensemble du territoire communal*

*La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.*

*Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.*

### **TAXE D'AMENAGEMENT SECTEUR INSTAURANT UN TAUX COMPRIS ENTRE 1 ET 5 %**

#### Délibération

*Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-14*

*Vu la délibération du 17 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal,*

*Considérant que l'article précité prévoit que les Communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise en 1 et 5 % selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire,*

*Le Conseil Municipal décide :*

- *D'instituer dans toute la zone UB du PLU un taux de 2,5 %*
- *De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernée à titre d'information*

*La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.*

*Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.*

### **DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DU FAURE SOURD**

#### Délibération

*Le Maire fait part à l'assemblée des résultats de l'enquête qu'il a prescrite par arrêté du 09 septembre 2011 sur le projet de modification d'assiette du chemin rural du Faure Sourd et qui s'est déroulée du 26 septembre au 10 octobre 2011.*

*Des observations ont été formulées et le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.*

*Il est proposé de procéder à l'échange des terrains nécessaires au déplacement de l'assiette du Chemin Rural du Faure Sourd en respectant les contraintes indiquées dans le rapport du Commissaire Enquêteur.*

*-1 – les angles des virages accédant au nouveau chemin rural seront élargis*

*\* au Nord, la borne sera reculée de 3 mètres*

*\* au Sud, la borne sera reculée de 2 mètres*

*-2- la différence de surface cédée sera payée par M. CLARK à raison de 5 € le m<sup>2</sup>*

*-3- Le regard des eaux pluviales sera ramené sur le domaine public et les eaux seront canalisées pour rejoindre le fossé à créer le long du nouveau chemin rural côté Est.*

*-4- La canalisation d'eau potable traversant la nouvelle parcelle de Monsieur CLARK fera l'objet d'une servitude inscrite sur l'acte notarié.*

*-5- Tous les frais occasionnés par ces différents travaux et frais d'acte seront intégralement pris en charge par Mr CLARK.*

*Dans ces conditions et constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.*

## **LIBERATION DES DROITS DE PLANTATION**

### Délibération

*Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur le territoire de l'Union Européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

*Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats Membres depuis les années 1930 et dans l'Union Européenne depuis les années 1970.*

*Considérant que la commission a proposé dans la dernière réforme de l'EOCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;*

*Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;*

*Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;*

*Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;*

*Considérant que la commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013.*

*Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà sur le terrain avant l'échange du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir.*

*Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;*

*Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;*

*Considérant que le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;*

*Nous élus,*

*Demandons au gouvernement et au chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;*

*Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;*

*Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée sur la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;*

*Appelons le Parlement Européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite.*

*Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.*

Monsieur CARPENTIER estime qu'une intervention au niveau des Communes risque d'être sans effet et qu'une décision au niveau régional serait plus appropriée.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ**

### **Délibération**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par décision syndicale du 11 septembre 2003, le SDE 24 a reçu la compétence en matière de distribution publique de gaz pour l'ensemble des Communes de la Dordogne.*

*Ce syndicat nous informe que le Conseil Municipal peut fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due annuellement par les gestionnaires de réseau de distribution de gaz à notre collectivité.*

*Le Conseil Municipal est invité à fixer le montant des RODP pour 2011 sachant que la base du calcul est la suivante :*

$$PR = ((7111 \text{ mètres} \times 0,035 \text{ €}) + 100 \text{ €}) \times 1,0810 \times 0,90$$

*La redevance s'élève à : 339,43 €*

*Le Conseil Municipal approuve ce calcul et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant.*

## **ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR**

*Le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget 2011 l'achat d'un défibrillateur qui sera installé à la Salle des Fêtes.*

Les négociations auprès de divers fournisseurs sont en cours.  
Le Conseil Municipal donne son aval pour réaliser cette acquisition.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

**Bâtiments** : Jacques BERTHET donne le compte rendu des travaux d'aménagement partiel de la Salle des Fêtes.

Il précise que des problèmes d'approvisionnement de carrelage ont retardé les travaux d'une semaine. Le choix des peintures a été revu par la commission.

La location de la salle des fêtes prévue pour le 31 décembre est annulée pour réserver la 1<sup>ère</sup> utilisation de cette salle à l'inauguration le 08 janvier prochain.

Cette décision est approuvée à 14 voix Pour et 1 voix Contre (Marie José GUERIN).

**Voirie** : Monsieur LANSADE informe le Conseil que la réception des travaux routiers 2011 a été effectuée en présence de la Commission des Routes, de l'AMO et de l'entreprise.

Aucune réserve n'a été retenue, car l'entreprise BOUIJAUD s'est engagée à :

- Poser la signalisation au Maridat
- Aspirer les gravillons sur la route du Bas Sourreau
- Comblir les « flash » au Moulin de Faye

Madame GUERIN désapprouve la réfection faite dans le dernier virage du Moulin de Faye qu'elle juge très dangereux .

**Communication** : Monsieur BERTHET s'inquiète de ne pas avoir été contacté par MEDIA PLUS, la société en charge d'élaborer l'agenda 2012.

Madame GUISET demande à ce que le contrat soit dénoncé avant la date d'échéance afin de ne pas rencontrer les problèmes de l'an passé.

**Commission du budget** : une réunion est prévue à la fin du mois.

**Conseil d'école** : Monsieur FAVRETTO fait part du compte rendu du dernier conseil d'école.

On constate des effectifs légèrement en baisse.

Une famille demande que les tarifs de la garderie soit modulable. La décision sera prise à la prochaine réunion du budget.

Le quine de l'école aura lieu samedi 19 novembre 2011 à Saint Seurin de Prats.

**SICTOM** : Mme KOURLATE informe que la recyclerie est un succès avéré car 12 Tonnes de marchandises ont été récupérées dès le 1<sup>er</sup> mois de fonctionnement.

Cinq emplois supplémentaires sont prévus.

Elle est ouverte au public tous les mercredis après-midis.

L'inauguration aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2011 à 16 h 00.

Monsieur ROUCHEYROLLE quitte la salle de réunion à 20 h.

**Arrêté de mise en péril de l'ancienne cave coopérative** : Le Maire indique au Conseil Municipal que l'état de délabrement de la cave coopérative nécessite une procédure de mise en péril, afin de sécuriser les lieux, qui présentent un réel danger du fait qu'ils sont accessibles au public. Des devis ont été demandés pour empêcher l'accès à ce bâtiment.

**SD24** : Monsieur LANSADE informe qu'un recensement et qu'une revalorisation du patrimoine est en cours de réalisation et des pistes ont été évoquées :

- Rallyes découvertes
- Parcours d'art contemporain
- Géo cachette
- Rando croquis
- Parcours d'aventure dans le landais
- Packages
- Aménagement de la Tour de Gurçon
- Ecomusée

En ce qui concerne la micro signalisation, quelques fautes d'orthographe ont été signalées et seront corrigées, et les mâchoires fixant les panneaux sur les mats devraient être livrées prochainement.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame POUGET fait le compte rendu du dernier conseil communautaire :

- Rivière : Le marché pour la restauration des berges de la Dordogne s'élève à 52 103 €
- Le marché pour les assurances de la Communauté de Communes est attribué à GROUPAMA pour 2 700 € par an
- Un rapport d'activité de la Communauté de Communes pour 2010 a été établi et consultable en Mairie
- L'accès à la zone artisanale des Réaux se fera par un Rond Point franchissable
- L'inauguration du Centre de Loisirs aura lieu samedi 19 novembre à 10 h 30.
- Salon Prov'emploi : la Communauté de Commune a participé au salon PROV'EMPLOI à Paris où la fréquentation s'est avérée satisfaisante. Un recensement des disponibilités en adéquation avec les projets est en cours.

## **PROBLEME DES PIGEONS**

Il est constaté une prolifération importante des pigeons dans le bourg de la Commune provoquant des nuisances et des dégâts.

Aussi, le Maire propose de faire procéder à l'éradication de ces volatiles.

Monsieur MURAT Joel, lieutenant de l'ouvèterie, a été contacté afin de procéder à la régulation de la population des pigeons.

La séance est levée à 22 h 25.

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAAC	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	